



## PROCÈS-VERBAL

16 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauv , vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andr e Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Le pr sident du conseil d'administration et pr sident de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, pr sente tous les membres du conseil d'administration qui assistent   la pr sente assembl e, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur g n ral, et monsieur Sylvain Joly, secr taire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Peter F. Trent   cette assembl e. Le pr sident d clare l'assemblée ouverte et r guli rement convoqu e.

  17 h 30, l'assemblée d bute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBL E

Pr sid e par le pr sident du conseil d'administration.

Conform ment   l'article 32 de la *Loi sur les soci t s de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une p riode de questions au cours de laquelle huit (8) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, p riode qui d bute   17 h 42.

  18 h 20, le pr sident du conseil d'administration d clare la p riode de questions close.

La liste des intervenants ayant pos  des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent   l'annexe A jointe au proc s-verbal.

Le directeur g n ral fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu' nonc es dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » d pos s ce jour au conseil.

Le pr sident appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-132 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBL E DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2019

PROPOS  par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUY  par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

R SOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la pr sente assembl e du conseil d'administration de la Soci t .

CA-2019-133 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 3 JUILLET 2019

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 juillet 2019.

CA-2019-134 ADJUGER UN CONTRAT  
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC., CPU DESIGN INC. ET LES SYSTÈMES  
CYBERKAR INC.  
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, LOGICIELS ET DE SERVICES BUREAUTIQUES  
STM-6401-11-18-136

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximum ci-après, six (6) contrats pour l'acquisition d'équipements, logiciels et de services bureautiques:

Bloc 1: équipements bureautiques - **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024 au montant de **8 627 074,74 \$** sans taxes, plus les taxes de **1 291 904,44 \$**, pour un montant maximum de **9 918 979,18 \$** TTI;

Bloc 2: accessoires bureautiques - **CPU DESIGN INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, au montant de **3 586 788,76 \$** sans taxes, plus les taxes de **537 121,62 \$**, pour un montant maximum de **4 123 910,38 \$** TTI;

Bloc 3: services de réparation et entretien - **CPU DESIGN INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, au montant de **815 065,90 \$** sans taxes, plus les taxes de **122 056,12 \$**, pour un montant maximum de **937 122,02 \$** TTI;

Bloc 4: logiciels non Microsoft - **CPU DESIGN INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, au montant de **3 549 368, 83 \$** sans taxes, plus les taxes de **531 517,98 \$**, pour un montant maximum de **4 080 886,81 \$** TTI;

Bloc 6: systèmes embarqués - **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, au montant de **822 668, 45 \$** sans taxes, plus les taxes de **123 194,60 \$**, pour un montant maximum de **945 863,05 \$** TTI;

Bloc 7: équipements Android - **CPU DESIGN INC.**, pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, au montant de **333 120, 45 \$** sans taxes, plus les taxes de **49 884,79 \$**, pour un montant maximum de **383 005,24 \$** TTI;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **20 389 766,68 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-6401-11-18-136).

	IMPUTATION
Centre	U
Compte	568230

CA-2019-135 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CONDUENT  
BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) ET ACCEPTER LES MANDATS DU RTL, STLÉVIS,  
RTC, STL, EXO ET MRCJT

ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LE SYSTÈME DE VENTE ET PERCEPTION  
STM-4602-09-13-39  
RÉSOLUTIONS CA-2014-133 ET CA-2017-218

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. d'autoriser l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat de gré à gré « Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception » "ci-après appelé Contrat", octroyé à l'entreprise **CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE)**, "ci-après appelé Conduent", pour une durée de vingt-quatre (24) mois, pour un montant pour la STM de **18 072 665 \$**, plus les taxes de **2 706 381,58 \$**, pour un montant maximum de **20 779 046,58 \$**;
  - 2° d'accepter les mandats à recevoir du **RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)**, de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS (STLÉVIS)**, du **RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC)**, de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL)**, d'**EXO** et de **MRC JOLIETTE TRANSPORT (MRCJT)** pour renouveler en leurs noms et pour la Société de transport de Montréal, le contrat avec Conduent, pour l'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception, le tout conditionnel à la réception de leurs mandats;
  - 3° pour un montant pour les sociétés participantes (**RTL, STLÉVIS, RTC, STL, EXO et MRCJT**) de **11 457 073,28 \$**, plus les taxes de **1 715 696,72 \$**, pour un montant maximum de **13 172 770 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **20 779 046,58 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4602-09-13-39).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	Divers

CA-2019-136 AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU CONTRAT  
COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN  
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI – COLLECTIF ET NAVETTE OR  
STM-5968-02-17-46  
RÉSOLUTION CA-2017-171

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à l'entreprise **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le bloc 4 - Technoparc Montréal-Collectif de **52 233,19 \$**, plus les taxes de **7 821,92 \$**, pour un montant maximum de **60 055,11 \$** toutes taxes incluses;
  - 2° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à l'entreprise **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le bloc 7 - Senneville-Collectif de **228 304,22 \$**, plus les taxes de **34 188,56 \$**, pour un montant maximum de **262 492,78 \$** toutes taxes incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **322 547,89 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5698-02-17-46).

	IMPUTATION
Centre	63103
Compte	553150

CA-2019-137 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT  
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.  
SERVICES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE RECYCLAGE DES HUILES  
USÉES ET D'AUTRES MATIÈRES  
STM-5667-01-17-60  
RÉSOLUTION CA-2017-172

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de Services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées et d'autres matières, adjudgé à **VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.**, à compter du 1er octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020, moyennant une redevance payée à la STM, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-5667-01-17-60 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

CA-2019-138 ADJUGER UN CONTRAT  
OS4 TECHNO, SERVICES TI INC.  
SERVICES D'UN CENTRE DE SOUTIEN INFORMATIQUE (HELP DESK)  
STM-5831-06-17-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **OS4 TECHNO, SERVICES TI INC.**, un contrat pour les services d'un centre de soutien informatique (Help desk), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2022, au montant de **562 500,00 \$**, plus les taxes de **84 234,38 \$** ;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **646 734,38 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5831-06-17-40).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	551570

CA-2019-139 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT À CA, INC.  
ACQUISITION D'UN GESTIONNAIRE D'API (INTERFACE DE PROGRAMMATION  
D'APPLICATIONS)  
STM-5173-10-15-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession par l'entreprise CA Canada Company du contrat pour l'acquisition d'un gestionnaire d'API (Interface de programmation d'applications), dont elle est l'Adjudicataire à l'entreprise **CA, INC.**

CA-2019-140 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-001-2 ET MODIFIER LE RÈGLEMENT R-001  
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT DE MONTRÉAL  
RÉSOLUTION CA-2017-241

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adopter le Règlement R-001-2 modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal;

2° d'entériner la version refondue du Règlement R-001, Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal afin d'intégrer les modifications apportées par le règlement modificateur R-001-2.

La version refondue du Règlement R-001 entre en vigueur le 30 septembre 2019. Le Règlement R-001-2 devra avoir été publié dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal au moins 15 jours avant cette date, conformément à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01).

CA-2019-141 MISE EN SERVICE DES TAXIS COLLECTIFS «GARE RDP - A-40» ET «PJD»  
DEV 2019-06

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de mettre en service deux (2) nouvelles dessertes en taxi collectif:

- **Gare Rivière-des-Prairies - Secteur A-40 ("Gare RDP - A-40")**
- **Parc Jean-Drapeau ("PJD").**

Le tout à compter du mois de novembre 2019.

CA-2019-142 MODIFICATION AUX PARCOURS 35, 37, 61, 71, 81, 94, 160, 168, 191, 362, 364 ET 368  
DEV2019-01

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la modification de parcours des lignes suivantes:

- **35 Griffintown**
- **37 Jolicoeur**
- **61 Wellington**
- **71 Du Centre**
- **81 Saint-Jean-Baptiste**
- **94 D'Iberville**
- **160 Barclay**
- **168 Cité-du-Havre**
- **191 Broadway/Provost**
- **362 Hochelaga/Notre-Dame**
- **364 Sherbrooke/Joseph-Renaud**
- **368 Mont-Royal**

La modification de chacun des parcours n'engendre aucune augmentation d'heures pour le service.

La modification de manière permanente des parcours pour les lignes mentionnées entrera en vigueur le 15e jour suivant la publication dans un journal du territoire de la Société.

CA-2019-143 AUTORISER UNE ENTENTE  
VILLE DE MONTRÉAL  
COLLABORATION RELATIVE AU PROJET INTÉGRÉ PIERRE-DE COUBERTIN

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser la conclusion d'une entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de-Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal;

2° d'autoriser toutes modifications à l'entente entre la STM et la Ville de Montréal non incompatibles avec les termes de la présente recommandation.

CA-2019-144 AUTORISER UN ADDENDA À UNE ENTENTE  
ARTM  
RÉMUNÉRATION DES MESURES D'ATTÉNUATION DE SERVICE LIÉES AUX ENTRAVES  
CAUSÉES PAR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)  
RÉSOLUTION CA-2019-119

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser un addenda à l'entente entre l'**ARTM** et la STM sur la rémunération des mesures d'atténuation de service liées aux entraves causées par la construction du Réseau express métropolitain (REM);

2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger un addenda final entre les parties, lequel sera élaboré en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'addenda à la lettre d'entente joint à la présente.

CA-2019-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 24.

Les résolutions CA-2019-132 à CA-2019-145 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

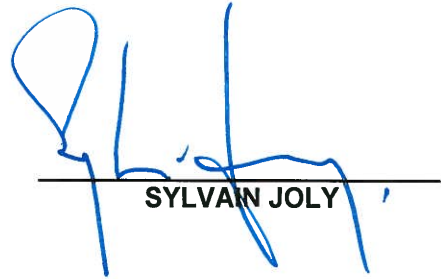
**Président du  
conseil d'administration**



---

**PHILIPPE SCHNOBB**

**Secrétaire corporatif**



---

**SYLVAIN JOLY**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019 À 17 h 30**

**QUESTION 1**

M. Normand Bélisle

M. Bélisle désire faire un suivi sur ses 2 questions posées lors de l'assemblée du 4 juillet, lesquelles portaient sur la ligne 30 St-Denis et une harmonisation des lignes 10 et 45. Monsieur désire savoir quand aura lieu la grande révision du réseau bus.

Le président

Le président informe monsieur Bélisle que le projet est déjà commencé. Les gens du secteur de l'Île-des-Sœurs ont été rencontrés en avril. Des consultations auront lieu dans tous les secteurs de la ville. Le processus se déroulera sur une longue période et graduellement afin de le lier aux autres projets tels que le REM et le prolongement de la ligne bleue, entre autres. De plus, les horaires de bus pour septembre ont été planifiés en juillet.

Monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux, prend la parole pour expliquer à monsieur que des opportunités peuvent être analysées et implantées avant que la grande révision du réseau soit complétée. En ce qui concerne l'harmonisation des lignes 10 et 45, la suggestion sera étudiée. Toutefois, les horaires de janvier sont déjà planifiés.

---

**QUESTION 2**

M. Michael Ciarciello

Désire féliciter les membres du conseil d'administration pour tout le travail accompli. En ce qui concerne les questions qu'il désirait poser, des responsables de la STM ont déjà répondu à ses questions.

Le président

Monsieur Schnobb remercie monsieur Ciarciello pour ses commentaires.

---

**QUESTION 3**

M. Lucien Landry

Monsieur est vice-président du comité des usagers des sept établissements de longues durées (Jeanne-Mance) et désire avoir des informations sur le projet de recherche qui permettrait aux usagers de débarquer des bus entre les arrêts.

Le président

Monsieur Schnobb mentionne que la STM est en train de revoir son plan stratégique. Offrir un service particulier à la population vieillissante est une préoccupation pour la STM. Le tout fera aussi partie de la révision du réseau.

---

**QUESTION 4**

M. Lucien Landry

La question de monsieur réfère à la ligne 80 face à l'Université du Québec (intersections Jeanne-Mance et de Maisonneuve). L'arrêt est très loin et plusieurs personnes attendent entre 20 et 30 minutes. Il demande pourquoi le bus ne se stationne pas plus près afin de permettre aux gens d'embarquer dans celui-ci.

Le président

Monsieur Schnobb réfère la question à madame Renée Amilcar, directrice exécutive Bus.

Madame Amilcar mentionne que lorsqu'il s'agit d'arrêts à multiples dessertes, il n'est pas toujours possible au chauffeur d'approcher pour embarquer les gens, car il arrive parfois qu'un autre bus, plus pressé que celui en attente, ait besoin de l'arrêt en question.



---

#### QUESTION 5

M. Gilbert Bauer

Monsieur désire poser une question concernant les travaux qui ont débuté au métro Rosemont pour la construction d'une tour au-dessus de la station. Il mentionne que lors des travaux à la station Jean-Talon, les entrées étaient fermées. En ce qui concerne la station Rosemont, il a été mentionné que celles-ci seraient ouvertes en tout temps. Toutefois, l'entrée principale est présentement fermée. Monsieur désire qu'on lui assure que la station sera ouverte durant toute la période des travaux.

Le président

Monsieur Schnobb réfère la question à monsieur François Chamberland, directeur exécutif, Ingénierie et grands projets.

Monsieur Chamberland ne peut pas confirmer que toutes les portes seront accessibles. Par contre, la station demeurera ouverte durant toute la période des travaux. Il s'agit de l'entente conclue avec le promoteur. Toutefois, par mesure de sécurité, il est possible que lors des travaux au-dessus de portes, celles-ci soient temporairement inaccessibles.

Monsieur Sauvé ajoute qu'il s'agit d'un très beau projet de logements sociaux de 193 unités pour les personnes âgées.

---

#### QUESTION 6

M. Julien Gascon

La question de monsieur réfère au bus 168. Il a tenté de prendre ce bus aux intersections Robert-Bourassa et Notre-Dame. Il y avait congestion et tous les bus qui passaient étaient pleins et il a dû attendre près de 45 minutes avant de pouvoir embarquer dans un bus. Le chauffeur a demandé aux usagers de permettre à monsieur d'embarquer.

Il demande s'il y a une stratégie pour permettre aux personnes à mobilités d'embarquer dans les bus remplis. Est-il possible d'envoyer des messages aux bus suivants afin de libérer des espaces.

Le président

Le président réfère la question à madame Renée Amilcar, directrice exécutive Bus.

Madame Amilcar et monsieur François Tremblay, directeur de la livraison du service, ont présenté un projet au comité service à la clientèle de la STM pour introduire des phrases-clés demandant la collaboration de la clientèle pour donner la priorité aux personnes à mobilités réduites afin qu'elles puissent embarquer dans les bus.

En heure de pointe ou lorsque les bus sont bondés, la situation est problématique. Madame Amilcar verra s'il est possible d'offrir un service adapté à monsieur lors de telles situations. Elle vérifiera avec le centre de contrôle les différentes possibilités d'envoyer des messages aux chauffeurs comme le propose monsieur Gascon.

---

#### QUESTION 7

M. Julien Gascon

La deuxième question de monsieur porte sur le transport adapté et l'utilisation des nouvelles technologies (Google Map, Waze et autres) dans les taxis. Certains chauffeurs utilisent les technologies pour éviter la congestion routière ou les travaux routiers. Y a-t-il possibilité d'envoyer une directive aux chauffeurs pour qu'ils utilisent cette technologie pour aider à la fluidité?

Le président

Le président réfère la question à monsieur Mario Gagnon, directeur – Transport adapté.

Monsieur Gagnon mentionne que pour l'instant la STM complètera le projet Extra. Celui-ci devrait être en fonction bientôt. Par la suite, avec les équipes des technologies de l'information, la STM pourrait analyser la possibilité d'utiliser des nouvelles technologies pour apporter des améliorations au service.

---

#### QUESTION 8

M. Étienne Morin Caron Monsieur désire savoir pourquoi le contenu sur tous les médias sociaux de la STM est publié en français et en anglais et demande si cela est légal au Québec. De plus, il demande s'il est la première personne à constater ceci.

Le président Monsieur Schnobb réfère la question à monsieur Alain Legault, directeur des communications et des relations publiques.

Monsieur Legault est aussi responsable du dossier de l'OQLF à la STM. Il mentionne que pour les messages concernant les perturbations de service, ceux-ci sont dans les deux langues sur Twitter et sur STM.Info et il est légal de le faire.

Pour les informations d'ordre corporatif ou de partenariats, les messages sont en anglais lorsque l'utilisateur pose sa question dans cette langue. Sur l'Instagram, LinkedIn et le Facebook de la STM, les publications sont en français.

Monsieur Legault invite monsieur Morin Caron à le rencontrer après l'assemblée pour en discuter et poursuivre la validation/vérification de ce qu'il apporte.

Le directeur général ajoute que sur le réseau (dans les bus et dans le métro) lors de perturbations, les messages vocaux sont en français seulement et que parfois on reproche à la STM de ne faire les messages qu'en français et non bilingues.

---

#### QUESTION 9

M. Julian Rodriguez Monsieur désire poser une question sur les nouveaux midibus électriques prévus sur la ligne 212 à Sainte-Anne-de-Bellevue et aimerait savoir s'il y aurait possibilité d'en implanter dans d'autres secteurs.

Le président Monsieur Schnobb invite le directeur général à répondre à la question.

Monsieur Tremblay mentionne que la STM a eu des enjeux avec le fournisseur et qu'en juin il y avait possibilité de résiliation de contrat. Heureusement, un terrain d'entente a été convenu et la STM devrait recevoir de 4 midibus électriques au printemps 2020. Il serait intéressant de les déployer sur d'autres circuits si cela est possible.

---

#### QUESTION 10

Mme Stéphanie Benoit Madame Benoit fait partie d'un groupe nommé « Les ouvriers de la Grâce » dont le responsable est monsieur Jean-Claude Mandez. Ce groupe évangélise dans le métro et souhaite apporter un peu d'encouragement et d'espoir aux usagers de la STM. Ils peuvent parfois être en groupe de 20 personnes. Des membres de ce groupe ont déjà reçu des avertissements des agents de la surveillance de la STM et elle demande pourquoi ceci est défendu.

Le président Monsieur Schnobb invite madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive métro à répondre à la question.

Madame Léonard informe que les gens peuvent faire des représentations à l'extérieur des tourniquets et non à l'intérieur de la zone contrôlée et doivent le faire sans déposer d'objet ni nuire à la fluidité. Donc, selon la réglementation de la STM, il est interdit de faire des représentations à l'intérieur de la zone contrôlée.

---